



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 13 mai 2025

Présidence : Mme Catherine Plüss - Syndique
Citoyens présents : 39 y compris les membres du Conseil communal,
les 2 Secrétaires et la Caissière.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 25 avril 2025, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2024
2. Agrandissement de la buvette – crédit additionnel
3. Comptes 2024
 - 3.1 Comptes de résultats
 - 3.2 Comptes des investissements
 - 3.3 Rapports de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nomination d'un nouveau membre à la Commission financière
5. Renouvellement de l'organe de contrôle des comptes pour la période 2026-2028
6. Divers

A 20h02, Mme la Syndique ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents.

Mme la Syndique informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Mme la Syndique demande aux citoyens présents s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée peut donc délibérer selon l'ordre du jour énoncé.

Les citoyens suivants se sont excusés :

Mme Valérie Savary, Mme Antoinette Jakob, M. Georges Krattinger, Mme Sabrina Bersier, Mme Caroline Brodard, M. Gérard Brodard, Mme Elisabeth Pillonel, M. Alfred Pillonel, Mme Patricia Wittwer, M. Jean-Bernard Plüss, M. Joseph Di Meo, M. Eric Collomb.

Les scrutateurs sont : M. Stéphane Pillonel et M. Samuel Lenweiter.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024

Selon la décision de l'assemblée le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

Il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les remerciements d'usage sont adressés à Mme Christèle Collomb – Secrétaire communale pour la rédaction de ce document.

Mme la Syndique fait part à l'assemblée des suspens du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2024 :

Mme Caroline Brodard demande à régler le souci de bruit-résonnance dans la nouvelle buvette.
Le nécessaire devrait être entrepris en 2026.

Mme Anne-Marie Pillonel souhaite savoir si la liste des personnes naturalisées de la Commune peut être connue.

Selon le Service de l'état civil et des naturalisations, nous devons obtenir l'aval des concernés avant de les publier.

M. Antonio Hermida revient sur les canalisations de la Route de Lully, dont les diamètres sont trop petits, soulignant que ce problème persiste depuis 30 ans. Il demande au Conseil communal de prendre ce sujet au sérieux, en raison des situations alarmantes, telles que les inondations et autres problèmes associés. Il souhaite que le Conseil communal réponde à cette problématique et revienne vers lui avec des solutions.

Le Conseiller responsable du dicastère des eaux organisera une rencontre sur les lieux.

Mme Martha Pittet se questionne sur l'eau des fontaines qui coule même durant la nuit, relevant que cette eau est payée sans être utilisée. Elle demande qu'une solution soit trouvée.

Des mesures ont déjà été entreprises pour la fontaine de la Colombière. La fontaine du Hameau de la Fontaine restera à son statut actuel et les autres fontaines de la Commune sont alimentées par de l'eau de Source et de drainages.

2. Agrandissement de la buvette – crédit additionnel

Mme la Syndique donne à l'assemblée communale les informations utiles relatives à ce point.

Lors de l'obtention du permis, nous avons été contraints de remplacer la porte extérieure pour un montant de CHF. 8'692.65. À la suite de cela, la Commission financière a légitimement demandé des précisions concernant ce crédit supplémentaire.

Mme Catherine Plüss - Syndique, a pris contact avec le Service des Communes, qui a identifié deux situations possibles :

- Si la dépense est à l'initiative du Conseil communal et n'est pas obligatoire, elle doit être soumise à l'assemblée communale pour approbation.
- Si la dépense constitue un dépassement lié à une obligation externe, une simple information à la Commission financière suffi.

Il a finalement été jugé plus approprié de faire valider ce crédit additionnel par l'assemblée communale.

Le décompte final y relatif est présenté par Mme Catherine Plüss – Syndique.

Le budget relatif aux travaux d'agrandissement était de CHF. 50'000.00.

Le changement de la porte est de CHF. 8'692.65.

Le dépassement du budget se monte à CHF. 10'731.45.

M. Raymond Pillonel s'étonne du coût élevé de cette porte. Mme la Syndique précise qu'elle a dû être fabriquée sur mesure afin de répondre aux normes anti-feu en vigueur.

La parole est donnée à la Commission financière – Mme Irène Rüsi – Présidente :

Compte tenu des explications apportées par le Conseil communal et l'indication d'un montant de CHF. 8'000.00 concernant les travaux liés à la modification de sens de l'ouverture des portes, cela étant imposé pour la sécurité essentielle en cas d'urgence, la Commission accepte ce crédit additionnel.

Ce point est soumis au vote qui est accepté par 29 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

Mme la Syndique remercie l'assemblée communale pour la confiance accordée.

3. Comptes 2024

M. Georges Gillioz - responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions sur les dépassements importants et donne les explications y relatives.

M. Daniel Krattinger constate que la participation de la Commune de Châtillon concernant l'AES a diminué.

Mme Heidi Monney Caissière l'avise que le montant dépend de la participation des enfants par Commune.

3.1 Comptes de résultats

Les comptes de résultats 2024 se présentent comme suit :

Charges :	CHF. 5'476'680.88
Revenus :	CHF. 5'780'340.59
Résultat :	CHF. 303'659.71

3.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes des investissements est donnée à l'assemblée par M. Georges Gillioz – Conseiller communal - Responsable des finances.

Les comptes des investissements 2024 se présentent comme suit :

Total des charges CHF. 75'995.00 et total des revenus de CHF. 98'136.60.

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière pour nous faire part du rapport de la Commission financière et de l'organe de révision pour les comptes de résultats et des comptes des investissements.

La Commission financière s'est réunie le 14 avril dernier avec l'exécutif communal et Mme Heidi Monney – Caissière afin de prendre connaissance du résultat des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2024 ainsi que du bilan de la Commune de Lully. Toutes les explications nécessaires quant aux résultats des comptes 2024 ont pu être données.

A noter que c'est la Fiduciaire Fiduflex SA d'Estavayer-le-Lac qui a procédé à la vérification de ces comptes.

Les comptes de résultats laissent apparaître un bénéfice de CHF. 303'659.71, ceci est dû principalement au revenu extraordinaire provenant de la vente d'un terrain, enregistré au compte « Gains provenant des ventes de terrains PF » pour un montant de CHF. 402'022.50.

Les comptes des investissements présentent quant à eux un résultat favorable de CHF. 22'141.60. Cet excédent provient principalement des taxes.

La Commission financière n'a pas d'élément particulier à communiquer sur ce point.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de résultats et d'investissements de l'exercice 2024 sur la base du rapport de l'organe de révision et d'en donner décharge aux organes responsables.

Elle remercie le Conseil communal pour son investissement ainsi que le très bon travail effectué. Un merci tout particulier est adressé à Mme Heidi Monney – Caissière pour l'excellent travail effectué.

La Commission financière tient toutefois à rappeler à l'assemblée que, tout comme l'année précédente, sans les entrées extraordinaires, l'exercice n'aurait pas pu terminer sur un résultat positif. Il est donc encore une fois nécessaire de rappeler aux citoyens qu'une augmentation du taux d'imposition est indispensable pour pérenniser les finances de la Commune, car à l'avenir, les recettes ne suffiront plus à couvrir les charges et il manquera aussi des liquidités pour garantir les investissements. Une augmentation du coefficient d'imposition contribuerait également à prévenir l'augmentation de la dette.

Mme Irène Rüsi fait également part à l'assemblée du rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Fiduflex SA qui recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

3.4 Approbation

Les comptes de résultats 2024 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements 2024 sont également soumis au vote. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

Mme Catherine Plüss – Syndique remercie l'assemblée pour sa confiance.

La parole est donnée M. Georges Gillioz – Conseiller communal responsable des finances pour la lecture du bilan 2024 présentant un résultat annuel / excédent de CHF. -303'659.71 et y donne les explications y relatives.

M. Francis Marchand souhaite savoir si la parcelle située en zone de protection des sources - article 2298 est en location et qui est le locataire. Ce point sera vérifié et un retour lui sera transmis lors de la prochaine assemblée.

Représentation charges liées (imposées par le Canton et la Confédération) par M. Georges Gillioz – Conseiller communal – Responsable des finances fait part à l’assemblée d’un tableau explicatif sur la répartition des charges liées qui représente un montant de CHF. 2'904'071.51. Ces charges liées sont de 55% sur lesquelles nous n’avons aucune influence.

M. Georges Gillioz présente un récapitulatif : les recettes moins les charges conduisent aux solutions proposées par le Conseil communal, à savoir soit un emprunt bancaire qui engendrera des frais supplémentaires, soit une augmentation fiscale. Il précise qu’il n’est pas envisageable de réduire les budgets destinés aux aînés ou à la formation et propose donc d’opter pour une hausse de la fiscalité.

Par exemple, pour une personne dont le revenu dépasse CHF 125'000.–, cela représenterait une hausse d’environ CHF 2'000. – par année.

Mme Irène Rüsi - Présidente de la Commission financière, explique que le prélèvement de CHF. 150'000. – sur les réserves ne pourra plus être effectué dans quelques années, celles-ci risquant de disparaître. De plus, les exigences du Canton se renforcent. Elle propose donc d’augmenter rapidement le taux d’imposition et, si possible, de reconstituer des réserves.

Hameau de la Fontaine : présentation du décompte par M. Georges Gillioz où le bénéfice de CHF. 954 '446.65 est réalisé.

Bénéfice sur l’article 3008 : CHF. 459'767.50

Bénéfice sur l’article 8292 : CHF. 494'679.15

Gain comptabilisé au 31 décembre 2022 : CHF. 552'424.15

Gain comptabilisé au 31 décembre 2024 : CHF. 402'022.50

M. Francois Martin demande à savoir où en sont ces projets.

Mme Catherine Plüss Syndique l’informe que l’immeuble a été vendu à Fonseca Immo SA – M. José Fonseca à Corcelles-près-Payerne. Il a voulu modifier les façades du côté de la route cantonale et des discussions sont en cours avec le Service des biens culturels. Récemment, un arrangement a été trouvé et dès l’approbation des services concernés, les travaux pourront débuter.

Concernant la ferme, la situation est plus complexe. Mme la Syndique tente d’entrer en contact avec le propriétaire, la Sté Octogone Immo, mais celui-ci est difficile à joindre.

M. François Martin souligne que le Conseil communal n’aurait pas dû vendre à ce promoteur, la Société étant très probablement insolvable.

Mme la Syndique rappelle que l’assemblée avait demandé de vendre ce bien au plus offrant.

De plus, M. François Martin demande à vérifier dans le contrat de vente ce qui est prévu pour la Commune au terme de deux ans suivants la signature.

Mme la Syndique se questionne également sur ce point et fournira à l’assemblée des précisions ultérieurement.

4. Nomination d’un membre à la Commission financière

Mme la Syndique informe l’assemblée que 4 personnes se sont présentées pour ce poste. Le choix s’est porté sur M. Samuel Lentweiter de Seiry qui a déjà exercé cette fonction au sein de la Commission financière de la Commune d’Estavayer.

M. Samuel Lenweiler est nommé membre de la Commission financière par applaudissements en remplacement de Mme Sabrina Bersier – démissionnaire.

Mme la Syndique le remercie pour son engagement.

M. Samuel Lenweiler remercie à son tour le Conseil communal pour la confiance accordée.

Par mesure d'économie, il renonce à sa contribution.

L'assemblée communale applaudit M. Samuel Lenweiler pour ce geste.

5. Renouvellement de l'organe de contrôle des comptes pour la période 2025-2027

La Commission financière indique avoir consulté trois Sociétés. Après les avoir toutes rencontrées, elle recommande de retenir FiduConsult Bulle SA, qui présente le meilleur rapport qualité-prix. Aucune objection n'ayant été formulée, cette Société est validée pour l'audit des comptes annuels.

6. Divers

La parole est donnée à M. Thierry Vallat – Conseiller communal – Responsable de la déchetterie concernant Gestinergie 4.0, la plateforme digitale de service pour la gestion des déchets. Le portemonnaie virtuel pourra être rechargeable en ligne via les moyens usuels de recharges disponibles : cartes, TWINT, etc. Ou rechargeable également via le guichet de l'Administration communale.

Les avantages pour les citoyens :

- Application sur le téléphone
- Plusieurs accès ou cartes sur le même porte-monnaie virtuel (un par ménage)
- Paiement facile et instantané (par ex. solde insuffisant devant le compacteur)

Les avantages pour l'Administration communale :

- Gestion des cartes et des recharges simplifiées.
- Possibilité d'étendre les services de la plateforme dans le futur (par. ex. location des salles).
- Une gestion centralisée.

La mise en place de cette nouvelle plateforme est prévue : fin octobre 2025 pour toutes les Communes travaillant avec RG.

M. Josselin Ducruet demande quelles applications seront disponibles et s'il y aura un surcoût pour celles-ci à l'avenir.

T. Vallat précise que qu'à ce jour, rien n'a été défini concernant le choix et le surcoût de ces applications.

M. Josselin Ducruet s'interroge sur l'existence d'un surcoût par application. T. Vallat lui répond par la négative pour la phase de mise en place, mais que des frais liés aux abonnements seront à prévoir.

Mme la Syndique informe les citoyens que des informations détaillées leur seront communiquées en temps voulu.

Mme Irène Rütti demande si Groupe E est le seul fournisseur proposant cette prestation et espère que des analyses comparatives ont été réalisées.

M. Thierry Vallat – Conseiller communal lui répond que plusieurs options ont été testées et que la plateforme retenue est la meilleure : elle est évolutive et permettra d'intégrer différents modules. Il précise que la Commune d'Estavayer l'a adoptée et que, dans le cadre de la déchetterie régionale, il n'y avait pas d'autre choix que de s'aligner. Toutes les Communes concernées ont dû d'ailleurs opter pour ce même système.

M. Michel Chenaux souhaite savoir si la transition se fait directement vers la 5G ou s'il existe une étape intermédiaire.

M. Thierry Vallat – Conseiller communal explique que l'évolution technologique a été rapide et qu'il n'a pas été possible d'emprunter une phase transitoire.

Mme Martha Pittet demande si la mise en place de cette nouvelle application est obligatoire. Mme la Syndique répond par l'affirmative, rappelant que cela découle de l'appartenance de la Commune à la déchetterie régionale.

L'agenda des prochaines activités est présenté :

04.07.2025	Clôture scolaire
11-13.07.2025	Bénichon à Bollion
27.07.2025	SlowUp
01.08.2025	Fête nationale à Lully
07.09.2025	Grand pique-nique Sey-Bô-Lully
10.09.2025	Sortie des aînés de la Commune
08.12.2025	Repas des aînés de la Commune

Parole à l'assemblée :

M. Francis Marchand indique qu'il s'interroge sur la question de la plus-value. Il rappelle que, si la Commune adopte le règlement correspondant, elle pourra percevoir 25 % de la taxe cantonale. Il se demande donc pourquoi la Commune de Lully n'a pas encore instauré ce règlement et estime regrettable de passer à côté de cette plus-value.

Mme la Syndique explique que l'élaboration de ce règlement était prévue pour 2024, mais qu'en raison des changements de Conseillers, la démarche n'a pas encore été engagée. Elle précise toutefois que cela reste à l'agenda.

M. Francis Marchand propose de mettre en place ce règlement dans les meilleurs délais.

M. Olivier Ducarroz regrette que depuis la dernière assemblée, les seules mesures proposées soient un emprunt ou une augmentation d'impôts. Il s'étonne que le Conseil communal ne présente pas d'autres pistes, notamment en matière de réduction des charges ou de solutions alternatives.

M. Georges Gillioz, Conseiller communal et Responsable des finances, rappelle à l'assemblée qu'il est entré en fonction en août 2024. Le délai était donc trop court pour réduire les vacations des Conseillers ou pour diminuer certains coûts déjà engagés. Il souligne qu'il est difficile d'intervenir sur des dépenses qui ont déjà été réalisées.

Selon lui, il est essentiel de ne pas toucher aux budgets dédiés à la formation ni à ceux destinés aux aînés. Des efforts devront toutefois être faits : une réduction de certaines activités en lien avec les

associations est envisagée, ainsi qu'une limitation des recours aux services juridiques. Il faudra donc s'attendre à une diminution de certaines prestations. Il reconnaît que la révision du taux fiscal n'est pas une décision agréable, mais qu'elle s'inscrit dans une logique inévitable.

Mme la Syndique ajoute que le contexte évolue : les coûts augmentent et les activités se professionnalisent de plus en plus, alors que le bénévolat se fait rare.

Mme Véronique Deschenaux nous signale la présence de plusieurs trous sur la Route de quartier du Champ de la Fin. Elle est informée qu'une intervention est prévue : les travaux ont été commandés et les points prioritaires seront traités, incluant le taconnage, le pontage, etc. Dans ce cadre, une opération concernera l'ensemble des trois villages.

Mme la Syndique remercie les personnes suivantes par un mot lié à leur activité. Une attention leur est remise.

- Sabrina Bersier – démission en tant que membre à la Commission financière (excusée pour la présente assemblée).
- Mathieu Arm – démission en tant que membre à la Commission de l'énergie (absent pour la présente assemblée).
- Benoît Décotterd (absent pour la présente assemblée), Anthony Martin et Stéphane Savary, membres à la Commission du feu qui est abrogée selon la nouvelle loi.
- Isabelle Wyssbrod – démission en tant qu'intervenante à l'AES après 7 ans.

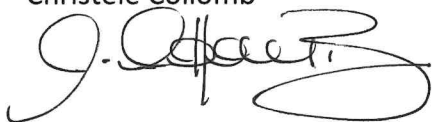
Ces différentes personnes sont applaudies par l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique tient à remercier toutes les personnes qui s'engagent pour la Commune. Elle réitère sa gratitude au Conseil communal et aux Secrétaires de l'Administration pour leur précieux travail.

Elle remercie l'assemblée communale pour sa confiance et sa présence.

La présente assemblée est levée à 21h.41. Mme le Syndique invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



La Syndique :
Catherine Plüss

